

Projets de solidarité ICOM 2021 Appel à projets

Date limite de candidature : 13 décembre 2020 à minuit (GMT + 1)

Lors de sa 145e session (16 juin 2020), le Conseil d'administration de l'ICOM a décidé de réaffecter les fonds 2020 non dépensés en raison de la pandémie COVID-19 (280 000 euros) aux « Projets de solidarité de l'ICOM ».

IMPORTANT : veuillez noter que cet appel diffère de l'appel ordinaire aux Projets ICOM 2021.

Caractéristiques générales des projets Solidarité ICOM

- L'appel aux Projets de solidarité ICOM 2021 se concentre sur les défis auxquels les musées sont confrontés pendant et après la crise du COVID-19.
- Budget du projet : l'ICOM peut couvrir jusqu'à 90% du projet. Le montant maximum demandé à l'ICOM ne peut excéder les 30 000 €.
-Par exemple : si le projet coûte 50 000 euros, l'ICOM pourra financer jusqu'à 30 000 euros.
- Les Comités permanents (CP) et les Groupes de travail (GT) de l'ICOM ne peuvent pas être les candidats principaux à un projet. Néanmoins, ils peuvent être des partenaires de projet officiels. Toutefois, le SAREC ne peut être partenaire d'aucun projet.
- **Si des fonds sont encore disponibles, un deuxième appel à Projets de solidarité sera lancé en février 2021.**
- Durée : les projets doivent être achevés avant le 31 décembre 2021. Le Secrétariat de l'ICOM suivra de près les projets durant 2021.
- Afin d'éviter la duplication des efforts, les candidats sont encouragés à prendre en compte toutes les activités de l'ICOM liées au COVID-19 de ces derniers mois : webinaires, sondages, articles ICOM Voices, autres activités des comités internationaux et nationaux, etc.
-Pour plus d'informations, veuillez visiter <https://icom.museum/fr/covid-19/>.

1) Types et contenu des projets

L'ICOM souhaite recevoir des propositions de projets liés aux **défis posés par la pandémie en cours et la résilience des musées**, en explorant de nouveaux modèles prometteurs de pratique muséale au lendemain de la crise du COVID-19 qui pourraient être utilisés ailleurs. **Voici ci-dessous quelques thèmes possibles (liste non exhaustive):**

- Exemples de bonnes pratiques sur l'organisation du travail dans les musées et l'adaptation aux nouvelles circonstances : tendances et nouvelles idées (par exemple, musées et éducation, etc.);
- Les défis des professionnels des musées – entre le télétravail et le risque de perdre l'emploi ;
- Le visiteur post-pandémique : sécurité et nouveaux besoins au centre des préoccupations ;
- Les relations entre les musées et la communauté pendant et après la pandémie ;
- Planification stratégique et opérationnelle pour assurer un avenir durable des musées après les confinements ;
- Activités conçues pour le scénario post-pandémique cherchant à :
 - générer des revenus pour les musées
 - créer des emplois
 - réorganiser les visites et expositions
 - développer de nouvelles activités
 - atteindre les publics et les communautés locales
 - développer des activités en ligne.
- Autres sujets pouvant présenter un intérêt général pour la communauté muséale mondiale liés à la résilience post-COVID 19.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des restrictions de déplacement qui en résultent, seuls les projets dont les produits finaux ou les résultats (rapports PDF, vidéos, sites Internet, etc.) peuvent être accessibles en ligne sont éligibles. En outre, l'ICOM n'accepte que les contenus qui peuvent être adaptés et appliqués à d'autres situations par d'autres acteurs (c'est-à-dire des unités d'étude sur des sujets spécifiques, des vidéos, des outils d'auto-évaluation, etc.).

Les candidats doivent fournir des informations sur les points suivants :

1. Le sujet, les objectifs et les résultats escomptés ;
2. Le programme, y compris (si besoin) les formateurs et/ou intervenants (veuillez préciser leurs noms, profils, nationalité, domaines d'expertise et leur pertinence pour le projet) ;
3. Plateforme numérique à utiliser et comment elle peut être partagée avec d'autres musées/publics ;
4. Coopération avec d'autres comités ou organisations et partage des travaux en fonction de leurs compétences respectives ;
5. Pays représentés ;
6. Langue(s).

Toutes sortes de supports multimédias, écrits, visualisés ou interactifs à fournir en tant que résultats pratiques finaux (par exemple, webinaires, podcasts, expositions numériques, programmes d'accessibilité des collections, programmes de formation, etc.) sont acceptés. Créons de nouvelles façons et de nouveaux formats !

2) Conditions générales

a) Pertinence par rapport au plan stratégique de l'ICOM :

Le projet proposé sera conforme au [Plan stratégique 2016-2022 de l'ICOM](#) afin de renforcer le réseau et la visibilité de l'ICOM dans le scénario post-pandémique. La proposition doit décrire le rôle du Comité concerné, de l'Alliance régionale (AR), du CP, du GT et de l'Organisation affiliée (OA), ainsi que les résultats et l'impact escomptés.

b) Pertinence spécifique des sujets dans le scénario post-pandémique :

Comme indiqué lors de l'introduction de cet appel, les projets soumis doivent se concentrer sur les défis auxquels les musées sont confrontés au lendemain de la pandémie en cours.

c) Collaboration au sein du réseau :

Les demandes doivent avoir une large approche régionale ou internationale. Par conséquent, la collaboration avec d'autres Comités, AR, CP, GT et OA est obligatoire. Il est recommandé de proposer une coopération concrète démontrant une réflexion commune en utilisant un seul formulaire de candidature pour un projet impliquant plusieurs Comités, AR, CP, GT et/ou OA. Ce formulaire de candidature doit être cosigné par chaque président du comité, AR, CP, GT ou OA. La proposition doit décrire le rôle du Comité, de l'AR, du CP, de l'OA ou des GT concernés ainsi que les résultats et l'impact attendus.

Chaque Comité, AR, CP, OA ou GT ne peut participer qu'à un seul projet.

d) Projets non éligibles :

- Les demandes qui ne sont pas directement liées au thème général : la résilience du réseau de l'ICOM et des musées pendant et après la crise du COVID-19 ;
- Les projets qui sont limités exclusivement à un musée, à une zone locale ou à un Comité, AR, CP, GT ou OA.

e) Dépenses éligibles :

- Dépenses directement liées à la réalisation du projet : support technique, impression, honoraires de consultants, plateformes numériques pour les conférences, coûts de production, etc.

g) Dépenses non éligibles :

Les dépenses courantes ne sont pas couvertes par le programme de Projets de solidarité ICOM 2021, en particulier :

- Compte tenu de la situation sanitaire, les frais de déplacement (y compris les billets d'avion, l'hébergement à l'hôtel, les transports en commun, les indemnités journalières, etc.) et les frais de restauration ;
- Création et maintenance de sites Web par des entités tierces, puisque l'ICOM fournit ce service ;
- Préparation et publication de newsletters ;
- Organisation et financement des conférences annuelles des comités ainsi que

- la publication de leurs actes de conférence ;
- Organisation et financement de la Journée internationale des musées.

f) Budget (en Euros) :

- **Montant demandé à ICOM**
 - Le montant doit être précis, pertinent, détaillé et exprimé en euros ;
 - Les budgets soumis doivent clairement identifier le type de dépenses que l'ICOM est demandé à financer ;
 - L'ICOM peut couvrir jusqu'à 90% des coûts du projet ;
 - Le montant maximum demandé ne peut excéder les 30 000 €.

Remarque : les propositions de projets qui ne fournissent pas de budgets clairs, détaillés et cohérents seront refusées.

- **Sources externes de financement**
 - Une liste claire des noms d'autres donateurs potentiels ou confirmés doit être incluse avec une note indiquant si le montant demandé à chaque source a été confirmé (veuillez fournir des preuves) ou est prévu ;
 - Contributions en nature : les activités des membres du conseil doivent être volontaires et ne pas être considérées comme des contributions en nature.

g) Autres informations :

- **Signature**

Le formulaire de candidature doit être signé par le président/la présidente de chaque Comité, RA, CP, OA ou GT impliqué dans et/ou en charge du projet. Si l'ajout d'une signature n'est pas possible, un e-mail à l'appui du projet sera accepté. Ce faisant, le Comité, RA, CP, OA ou GT garantit que le projet sera exécuté conformément à la demande. **Les demandes non signées ne seront pas prises en compte.**
- **Rapport sur les projets financés**

A l'issue du projet, ou au plus tard le 31 décembre 2021, vous devez soumettre un rapport final au Secrétariat de l'ICOM avec tout matériel créé et publié en ligne en relation avec le projet (brochures, livres, illustrations, audiovisuel matériel, etc.) ainsi qu'un rapport financier détaillé avec justificatifs de dépenses (reçus, factures, etc.). Vous devez également envoyer un résumé écrit (300 à 500 mots) des sujets et problèmes traités, qui pourrait éventuellement être réutilisé dans les activités futures de l'ICOM et publié sur le site Web de l'ICOM.
- **Contact**
 - Veuillez remplir (en anglais, français ou espagnol) le formulaire en ligne correspondant disponible sur https://icom.formstack.com/forms/2021_icom_formulaire_projets_solidarite_fr et télécharger les documents requis.
 - En plus du formulaire en ligne, vous pouvez également envoyer les documents requis directement à ICOM Projects –15 rue Lasson 75012 Paris ou les envoyer à projects@icom.museum

- Si vous avez des difficultés à télécharger vos documents ou si vous avez des questions, veuillez contacter: projects@icom.museum ou fernando.avakian@icom.museum

Date limite de candidature au premier appel : 13 décembre 2020 à minuit (GMT + 1)

Communication des résultats par l'ICOM à partir du 18 janvier 2021. Veuillez ne pas vous renseigner sur votre candidature avant cette date. **Les candidatures soumises après la date limite ne seront pas prises en considération.**

Comme indiqué ci-dessus, si des fonds sont encore disponibles après le présent appel à projets Solidarité, un deuxième sera lancé en février 2021.